

3A NEUILLY

SARL au capital de 1.000 €
25 rue de Chartres
92200 NEUILLY SUR SEINE
RCS NANTERRE 800 218 570

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

En date 11 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq le 11 juin à 14 heures

Les Associés de la société 3A NEUILLY, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1.000€ se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 - Approbation des comptes
- Affectation du résultat
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19
- Quitus au gérant
- Questions diverses

Etaient présents :

- Monsieur Aurélien DELRIEU, propriétaire de 1 part
- La société 3A FINANCE, représentée par Monsieur Alexandre DELRIEU, propriétaire de 99 parts

TOTAL 100 parts

Seuls associés totalisant la totalité du capital social de telle sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur Aurélien DELRIEU, associé gérant, préside l'assemblée et déclare la séance ouverte.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants:

1

- le texte de l'ordre du jour,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

La discussion est ouverte et diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, la présidence met successivement au vote les résolutions suivantes :

- **TEXTE DES RESOLUTIONS -**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, constatant qu'il a été possible de réunir tous les associés sans observer les dispositions légales et statutaires relatives à la convocation des assemblées générales, ratifie la convocation et la tenue de la présente Assemblée et décharge la gérance de toute responsabilité à cet égard.

Elle donne acte à la gérance du respect de la communication de tous les éléments nécessaires à son information.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu Monsieur Aurélien DELRIEU en son rapport sur la gestion et les explications complémentaires qu'il a pu apporter, approuve le rapport du Gérant et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 laissant apparaître **un déficit de 42 939 €**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée sur proposition du Gérant décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit un **déficit de 42 939 €** au report à nouveau, portant celui-ci à – 67 791 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices s'élève à :

- 0 € pour l'exercice 2020
- 17 000 € pour l'exercice 2021
- 0 € pour l'exercice 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, l'Assemblée, après avoir pris connaissance des conventions intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société 3A NEUILLY et la société 3A FINANCE tel qu'énoncées dans le rapport de la gérance, approuve sans réserve lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne quitus à Monsieur Aurélien DELRIEU, gérant, pour sa gestion de l'entreprise au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal à l'effet de faire exécuter les résolutions qui précèdent et accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide de **ne pas dissoudre la société** et de poursuivre l'activité, malgré la perte de la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée. Il est 14h25.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le gérant, Président de séance.

Monsieur Aurélien DELRIEU

SARL 3A FINANCE

1 Rue de Turbigo

75001 Paris

RCS Paris 807 639 887



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société :			Adresse du siège social :	
SARL DELRIEU AURELIEN 0141681011			3A NEUILLY	
SIRET	8	0	0	2
	1	8	5	7
	0	0	0	0
	1	1		
Mél : adminneuilly@cultureofcolor.fr				
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :	
25 RUE DE CHARTRES 92200 NEUILLY SUR SEINE				
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				
SIRET				
B ACTIVITÉ				
Activités exercées	SOINS DE BEAUTE			Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit
				42 939
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Autres dispositifs	
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %				
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	Waveosoft	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr				
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:	
Tél:			Tél:	
OGA/OMGA	Viséur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur ou certificateur conventionné :			Date : 15/04/2025 Lieu : Neuilly sur Seine	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viséur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire: MR DELRIEU AURELIEN GERANT	
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature :	
Prestataire :				

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025



N° 15949 * 07

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A NEUILLY										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		25 RUE DE CHARTRES										92200 NEUILLY SUR SEINE	
SIRET		8 0 0 2 1 8 5 7 0 0 0 0 1 1											
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2							
								Exercice N clos le		31 12 2024			
								Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé								TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB				AC					
		Frais de développement *		CX				CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires		AF				AG					
		Fonds commercial (1)		AH		160 000		AI		160 000			
		Autres immobilisations incorporelles		AJ				AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL				AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN				AO					
		Constructions		AP				AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR				AS					
		Autres immobilisations corporelles		AT		114 190		AU		106 671 7 519			
		Immobilisations en cours		AV				AW					
		Avances et acomptes		AX				AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS				CT					
		Autres participations		CU				CV					
		Créances rattachées à des participations		BB				BC					
		Autres titres immobilisés		BD				BE					
		Prêts		BF				BG					
Autres immobilisations financières *		BH		9 426		BI		9 426					
TOTAL (II)				BJ		283 617		BK		106 671 176 946			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL				BM					
		En cours de production de biens		BN				BO					
		En cours de production de services		BP				BQ					
		Produits intermédiaires et finis		BR				BS					
		Marchandises		BT		5 130		BU		5 130			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV				BW					
		Clients et comptes rattachés (3) *		BX				BY					
		Autres créances (3)		BZ		15		CA		15			
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB				CC					
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)		CD				CE				
Disponibilités			CF		6 386		CG		6 386				
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *		CH		272		CI		272				
	TOTAL (III)		CJ		11 802		CK		11 802				
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW										
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM										
	Écarts de conversion actif * (VI)		CN										
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)				CO		295 419		1A		106 671 188 748			
Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP		9 426		(3) Part à plus d'1 an :		CR			
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :		Stocks :				Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A NEUILLY				Néant ☐ *	
							Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1...000...)					DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...					DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence	EK	)	DC	
	Réserve légale (3)					DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			EJ	)	DG
	Report à nouveau					DH	(24 852)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	(42 939)
	Subventions d'investissement					DJ	
	Provisions réglementées *					DK	
	TOTAL (I)					DL	(66 691)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM	
	Avances conditionnées					DN	
	TOTAL (II)					DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	
	Provisions pour charges					DQ	
	TOTAL (III)					DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles					DS	
	Autres emprunts obligatoires					DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs	EI	)	DV	233 435
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	7 479
	Dettes fiscales et sociales					DY	13 812
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	
	Autres dettes					EA	714
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB	
TOTAL (IV)					EC	255 439	
Écart de conversion passif *					ED		
TOTAL GENERAL (I à V)					EE	188 748	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			- Écart de réévaluation libre			1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	255 439
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A NEUILLY						Néant ☐ *	
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	14 024	FB		FC	14 024	
	Production vendue	{	Biens *		FD		FE		
			Services *		FG	169 450	FH		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	183 474	FK		FL	183 474	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	10 500		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	17		
			TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)			FR	193 992		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	20 366		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	1 911		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	83 894		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 279		
	Salaires et traitements *					FY	89 660		
	Charges sociales (10)					FZ	21 865		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements * (14)			GA	6 577	
				- dotations aux provisions			GB		
				Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
				Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)					GE	5		
			TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)			GF	226 558		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					GG	(32 566)			
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
			TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)			GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 035		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
			TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)			GU	11 035		
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)					GV	(11 035)			
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)					GW	(43 601)			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A NEUILLY						Néant ☐ *								
CADRE A	IMMOBILISATIONS						Augmentations									
							Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Consécutives à la réévaluation des cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence		une au ou en					
							1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	160 000	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	(	dont composants	L9	)	KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui	(	dont composants	M1	)	KM		KN		KO					
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions		dont composants	M2	)	KP		KQ		KR					
	Autres immo. corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels							dont composants	M3	)	KS	15 500	KT		KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	114 190	KW		KX				
		Matériel de transport *						KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		LC		LD				
	Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes						LK		LL		LM					
	TOTAL III						LN	129 690	LO		LP					
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T				
Autres participations						8U		8V		8W						
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S						
Prêts et autres immobilisations financières						1T	8 812	1U		1V	615					
TOTAL IV						LQ	8 812	LR		LS	615					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	298 502	ØH		ØJ	615					
CADRE B	IMMOBILISATIONS						Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
							Par virement de poste à poste						Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			
							1						2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		IN		ØØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		IO		LV		LW	160 000	1X	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF			
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions					IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillages industriels						IT		MJ	15 500	MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers						IU		MM		MN	114 190	MO		
		Matériel de transport						IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW		MS		MT		MU		
		Emballages récupérables et divers*						IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III						IY		NG	15 500	NH	114 190	NI			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW		
Autres participations						IØ		ØX		ØY		ØZ				
Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	9 426	2G				
TOTAL IV						I3		NJ		NK	9 426	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	15 500	ØL	283 617	ØM				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A NEUILLY						Néant ☐ *							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH							
TOTAL I		RK		RM		RN		RO							
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	15 500	QA		QB	15 500	QC							
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	100 094	QE	6 577	QF		QG	106 671						
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO							
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II		QU	115 594	QV	6 577	QW	15 500	QX	106 671						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	115 594	ØP	6 577	ØQ	15 500	ØR	106 671						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6								
		Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL					NM					NO			
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY		Total général non ventilé (NW – NY)			NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
		Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à évaluer								Z9			Z8				
Primes de remboursement des obligations								SP			SR				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A NEUILLY						Néant ☒ *		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF					
		- financières	UG		UH					
		- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A NEUILLY						Néant ☐ *				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
						1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL				UM			UN			
	Prêts (1) (2)	UP				UR			US			
	Autres immobilisations financières	UT		9 426		UV	9 426		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA									
	Autres créances clients		UX									
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*	(Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		15		15					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR									
	Charges constatées d'avance		VS		272		272					
TOTAUX		VT		9 713		VU	9 713		VV			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans		
				1		2		3		4		
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y										
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG										
	à plus d'1 an à l'origine	VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A										
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		7 479		7 479						
Personnel et comptes rattachés		8C		8 002		8 002						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		3 647		3 647						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		1 983		1 983						
	Obligations cautionnées	VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		180		180						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J										
Groupe et associés (2)		VI		233 435		233 435						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		714		714						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2										
Produits constatés d'avance		8L										
TOTAUX		VY		255 439		VZ	255 439					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ				(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A NEUILLY				Néant ☐		Exercice N clos le											
								3	1	1	2	2	4						
I. RÉINTÉGRATIONS													BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)													WB					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE						XE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG											
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI) ★			RB											
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- <i>bis</i>)			XX						XW					
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 <i>bis</i> du CGI) *			XZ											
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *													XY					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)													I7					
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7						K7					
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)										I8					
				{ - imposées au taux de 0%										ZN					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			{ - Plus-values nettes à court terme										WN					
				{ - Plus-values soumises au régime des fusions										WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)													XR						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)			SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée) Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			SW						WQ					
								M8											
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage													Y1						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage													Y3						
											TOTAL I		WR						
II. DÉDUCTIONS													PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WS	42 939
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *													WT						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)													WU						
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)										WV					
				{ - imposées au taux de 0 %										WH					
				{ - imposées au taux de 19 %										WP					
				{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure										WW					
				{ - imputées sur les déficits antérieurs										XB					
				{ - imputées sur les déficits antérieurs															
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %													I6					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *													WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts			(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A						)	XA				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)													ZX					
Mesures d'incitation	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *													ZY					
	Majoration d'amortissement *													XD					
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A) ★	HT	Entreprises nouvelles (art.44 <i>sexies</i>)		L2	J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)		L5						XF				
		ZFU – TE (art. 44 <i>octies</i> A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i>) ★		PA										
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i>) ★		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>) ★		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i>) ★		XC											
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindecies</i>)			PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i>) ★			PB											
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)													XS						
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)			YH						)	YG					
		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)			YC												
		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)			YD												
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 <i>decies</i> F)	YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit			ZI												
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)	YL																
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage													Y2						
III. RÉSULTAT FISCAL											TOTAL II		XH	42 939					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				{ Bénéfice (I moins II)				XI											
				{ Déficit (II moins I)										XJ	42 939				
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL											
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *														XL					
RÉSULTAT FISCAL				BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN						XO	42 939				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A NEUILLY		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	57 884
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	57 884
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	42 939
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	100 823
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice					ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
			YN	YO	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓		↓
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			Montant net à la fin de l'exercice

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

**TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A NEUILLY										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	7 492		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(32 344)			- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Dividendes	ZE							
						Autres répartitions	ZF							
						Report à nouveau	ZG	(24 852)						
TOTAL I		ØF	(24 852)			(N.B : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH	(24 852)					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7			)	YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier											YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus											YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance											YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8			)	XQ	40 763			
	- Personnel extérieur à l'entreprise											YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	34 258	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage											YV		
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES			)	ST	8 873			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										ZJ	83 894		
	- CFE et CVAE											YW	1 038	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques				ZS			)	9Z	1 241			
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD										YX	2 279		
TVA	- Montant de la TVA collectée											YY	37 010	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	20 331	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024)*											ØB	89 660	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *											ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *											ZK	5.75 %	
	- Numéro de centre agréé *	XP									- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice *											RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI *											RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH			n° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2058C

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A NEUILLY				Néant ☒ *	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus- value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7		8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	
10		11					
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		3A NEUILLY		Néant ☒ *										
<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷</td> <td></td> </tr> <tr> <td>❶ Entreprises soumises à l'IS</td> <td colspan="2">Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶</td> </tr> <tr> <td>❷ Entreprises soumises à l'IR</td> <td colspan="2">Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶</td> </tr> </table>						Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷			❶ Entreprises soumises à l'IS	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶		❷ Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶	
Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷														
❶ Entreprises soumises à l'IS	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶													
❷ Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶													
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU														
Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %										
❶		❷	❸	❹										
Moins-values nettes N														
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1													
	N – 2													
	N – 3													
	N – 4													
	N – 5													
	N – 6													
	N – 7													
	N – 8													
	N – 9													
	N – 10													
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *														
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)								
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %										
❶		❷	❸	❹	❺	❻								
Moins-values nettes N														
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1													
	N – 2													
	N – 3													
	N – 4													
	N – 5													
	N – 6													
	N – 7													
	N – 8													
	N – 9													
	N – 10													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		3A NEUILLY				Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice		Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
			Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①		②	③	④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 3A NEUILLY		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024
		Données en nombre de mois	12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	5
- Dont apprentis		YF	2
- Dont handicapés		YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	183 474
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	183 474
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	17
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	10 500
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	10 517
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	20 366
Variation négative des stocks		OQ	1 911
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	44 331
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	5
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		Og	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	66 614
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)		OG	127 378
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.		SA	127 378
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA.			
vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	183 474
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	5
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 2 4
Date de cessation	HR		3 / 1 2 / 0 2 4

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2025

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 4	N° SIRET	8 0 0 2 1 8 5 7 0 0 0 0 1 1		
Dénomination de l'entreprise	3A NEUILLY				
Adresse (voie)	25 RUE DE CHARTRES				
Code postal	9 2 2 0 0	Ville	NEUILLY SUR SEINE		
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	99
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	1.00	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	99.00

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SARL	Dénomination	3A FINANCE		
N° SIREN (si société établie en France)	8 0 3 6 3 9 0 8 7	% de détention	99.00	Nb de parts ou actions	99
Adresse	N° 1	Voie	RUE DE TURBIGO		
Code postal	75001	Commune	PARIS 1ER ARRONDISSEMENT	Pays	FR

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)			
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date	N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°	Voie					
Code postal		Commune		Pays			

Tire (2)		Nom de famille		Prénom(s)			
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date	N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°	Voie					
Code postal		Commune		Pays			

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2025

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art.38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☒*

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	4	N° SIRET	8	0	0	2	1	8	5	7	0	0	0	0	1	1		
Dénomination de l'entreprise	3A NEUILLY																								
Adresse (voie)	25 RUE DE CHARTRES																								
Code postal	9	2	2	0	0	Ville NEUILLY SUR SEINE																			
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :										P5															
Forme juridique						Dénomination																			
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention														
Adresse	N°					Voie																			
Code postal						Commune											Pays								
Forme juridique						Dénomination																			
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention														
Adresse	N°					Voie																			
Code postal						Commune											Pays								
Forme juridique						Dénomination																			
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention														
Adresse	N°					Voie																			
Code postal						Commune											Pays								
Forme juridique						Dénomination																			
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention														
Adresse	N°					Voie																			
Code postal						Commune											Pays								
Forme juridique						Dénomination																			
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention														
Adresse :	N°					Voie																			
Code postal						Commune											Pays								
Forme juridique						Dénomination																			
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention														
Adresse :	N°					Voie																			
Code postal						Commune											Pays								
Forme juridique						Dénomination																			
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention														
Adresse	N°					Voie																			
Code postal						Commune											Pays								
Forme juridique						Dénomination																			
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention														
Adresse	N°					Voie																			
Code postal						Commune											Pays								

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD